

FRANÇOIS BALTA
MARIE-FRANCE SMAGGHE-FLOC'H

Dans le cadre d'une formation à la thérapie familiale avec Mony Elkaim, nous étions chargés d'une analyse critique du déjà classique « Paradoxe et Contre-Paradoxe » (1). Deux éléments particulièrement redondants avaient attiré notre attention :

— la fréquence de la description de la situation thérapeutique (et des situations pathologiques) en termes de pouvoir,

— les nombreuses utilisations des signifiants « loi » et « règle ».

Le propos de cet article est de tenter de clarifier ce second point, abandonnant volontairement la discussion stratégique (et non dialectique) du « Comment garder le pouvoir ? ».

Il nous est alors apparu qu'aucune définition claire et pragmatique de « règle » et « loi » n'était donnée. Les auteurs traitant de psychothérapie familiale insistent sur la nécessité de repérer les « règles » du fonctionnement familial à travers les redondances comportementales et transactionnelles, comme ils conseillent d'identifier les mythes familiaux, mais ces exhortations bienveillantes, si elles fournissent un idéal de travail ne donnent guère les moyens de l'atteindre.

UNE RENCONTRE

Le livre de J. Baudrillard, « De la Séduction » (2) nous a alors semblé apporter un début de solution au problème que nous nous posions : comment, à partir de quels points de repères, définir et reconnaître les règles d'un système ? Sans pour autant retenir toutes les conclusions de cet auteur, nous partirons des éléments de définition qu'il donne. Rappelons en la base :

« La loi décrit un système de sens et de

valeur virtuellement universel. Elle vise une reconnaissance objective. Sur la base de cette transcendance qui la fonde, elle se constitue en instance de totalisation du réel : toutes les transgressions et les révolutions frayent la voie à l'universalisation de la loi... La Règle, elle est immanente à un système restreint, limité, elle le décrit sans la transcender, et à l'intérieur de ce système elle est immuable. Elle ne vise pas l'universel et à proprement parler elle n'a même pas d'extériorité puisqu'elle n'instaure pas non plus de coupure interne. C'est la transcendance de la loi qui fonde l'irréversibilité du sens et de la valeur. C'est l'immanence de la Règle, son arbitraire et sa conscription qui entraînent, dans sa sphère propre, la réversibilité du sens et la réversion de la Loi » (3).

Ajoutons à ces caractères de base, l'un qui nous paraît des plus essentiels : la Loi tire sa puissance à être énoncée : révélée, elle s'inscrit sur les tables de pierre; imposée, elle devient Livre de référence, confrontée sans cesse à la réduction à laquelle elle prétend. La Règle, elle, s'agit, se gestualise et ne tire sa force que d'être mise en actes. La Loi est d'abord verbe, la règle est avant tout mouvement, danse.

Nous avons déposé dans le tableau schématique suivant, d'opposition apparente car il est plus question de modes de fonctionnement radicalement différents de fait, quelques-unes des cascades de conséquences des définitions de base données.

C'est dire que, de fait, chacun est obligatoirement ordonné par rapport à ces deux systèmes de référence, et donc nécessairement quelque peu confus au sujet de leurs niveaux respectifs; l'imprécision sémantique, les recouvrements fréquents, les substitutions

de sens donnés à chacun des deux vocables ne feraient ainsi que refléter cette confusion profondément enracinée en chacun, confusion qui pourrait viser à se garder toujours la possibilité d'une échappatoire en cas d'im-passe dans l'un des systèmes de référence :

recourir aux sanctions de la loi au cas où les partenaires ne veulent plus respecter les règles du jeu; moyens de pression des joueurs de la règle au cas où l'un des partenaires voudrait s'abriter sous l'ombre de la loi.

UN TABLEAU

LOI	REGLE
<ul style="list-style-type: none"> ● Transcendante ● Universelle ● Enoncée <p>Introduit une coupure :</p> <ul style="list-style-type: none"> — législateur / sujets de la loi — obéissance / transgression — conscient / inconscient — manifeste / latent — causes / effets — entier / castré etc. <p>et donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la dimension du pouvoir, de la hiérarchie (maître / esclave) — la dimension de (re) production : <ul style="list-style-type: none"> ● d'objets, de sexe, de sens, d'effets, de désir... — la dimension de la séparation et de la perte — la dimension de l'histoire (temporalité linéaire) <ul style="list-style-type: none"> Passé - futur <p>Elle définit les individus comme dans une relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> — complémentaire à la loi — symétriques (mais hiérarchisés) — relations entre eux polaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Immanente ● Restreinte ● Agie <p>Construit un système sans extériorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> — ritualisation — jeux d'apparence, de surface — présence et disparition <p>Qui fonctionne sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> — le défi, la séduction — la réversibilité — l'absence de sens (le suivi de la règle étant en soi son propre but) — l'appartenance — la circularité — le présent (l'a-temporalité) <p>Elle met les individus dans une relation complémentaire (l'interdépendance). Relation duelle</p>

EN PRATIQUE

Dans notre travail avec des familles (ou des systèmes) nous avons tenté d'utiliser cette distinction entre règle et loi, nos postulats de base étant les suivants :

— tout individu fonctionne à chaque instant dans les deux systèmes de références mais se vit comme dans l'un seulement,

— toute énonciation décrit les lois familiales, le non-verbal en agissant les règles.

Ceci nous a aidés, dans un premier temps, à mieux percevoir la complexité de fonctionnement du système familial et à mieux supporter les contradictions perçues entre ces deux niveaux logiques : ainsi ces familles où « l'on est tous pareils » et où « l'on s'aime tous » et qui manifestent des comportements agressifs ou de rejets. Cherchant alors à percevoir la valeur de chaque

mo(n)de, nous avons quelque peu abandonné notre impulsion à faire émerger du sens parmi les règles (recherche longue et vaine) ou à confronter les lois verbalisées aux comportements (confrontation rapidement tendue et sans effet).

LOI ET TRANSGRESSION

Une dimension extrêmement importante a alors retenu notre attention : l'impossibilité de transgresser lorsqu'on fonctionne dans le monde de la règle, et le fait complémentaire que les comportements étiquetés « pathologiques » dans une famille sont des transgressions au niveau des lois (« programme officiel ») de cette famille dans une vaine tentative de modification des règles (« programme non officiel ») sans sortir du terrain où elles se jouent. Car sortir des

règles, c'est disparaître totalement, c'est être confronté à l'angoisse de l'annihilation totale.

Notre rôle de thérapeute peut alors se concevoir, contrairement à l'image bien codifiée de « normalisateur », de rendre la transgression possible pour les sujets, en passant d'un mo(n)de de référence à l'autre. D'où peut-être, l'efficacité de la verbalisation par le thérapeute des « règles » du système qui acquièrent ainsi un tout autre statut : elles peuvent devenir Lois, c'est-à-dire référence extérieure (transcendance), transgressable et modifiable, retour dans l'histoire et possibilité d'évolution. Il n'y a d'intériorisation de la loi que par l'apprentissage de la transgression et de sa sanction, véritable marque sociale d'intégration.

RÈGLE ET SÉDUCTION

Il peut être aussi, en restant dans le monde des règles, ce rôle de thérapeute, développé d'une tout autre façon : c'est « d'entrer dans la danse » et d'y jouer de son corps pour, sans mot dire, en modifier imperceptiblement mais réellement les règles dans leurs agencements d'espaces et de surfaces. D'où l'efficacité, peut-être des sculptings et autres interventions sur la structure relationnelle construite des corps et des places.

C'est de la « manipulation » comme disent avec un certain mépris les « légalistes ».

Mais, à en croire nos définitions, la manipulation, au sens le plus concret du terme, est bien l'outil le plus adapté à ce cadre de référence : nul abus de pouvoir dans le monde où le pouvoir n'existe pas, jeux seulement de défis, de séductions, où la réversibilité (défiant/défié; séducteur/séduit), tient lieu d'égalité.

Deux axes donc possibles à nos yeux de « travail » en thérapie, utilisés par nous d'une façon dont nous ne savons rien que de la découvrir au fur et à mesure, tentant comme ici en l'écrivant, de la légiférer à la dé-régler.

Nous voudrions soulever un point écueil : les lois d'une famille ont pu parfois nous sembler, de par nos a priori, dans un premier temps des règles car elles nous paraissaient bien singulières. Mais c'est à nous rendre compte qu'elles étaient universelles « aux yeux » de cette famille-là que nous en comprenions le caractère légal et non « régulier ».

APPRENDRE

En nous-mêmes, ces deux mondes se font la guerre, et les familles nous apprennent bien des transgressions que nous croyions impossibles, nous faisant tout à coup découvrir que les règles de la thérapie peuvent devenir de banales lois, caduques et temporaires et non un jeu infini dans une cage fermée, sécurité d'appartenance.

(1) *Paradoxe et contre-paradoxe* : M. SELVINI PALAZZOLI, L. BOSCOLO, G. CECCHIN, G. PRATA, Editions E.S.F., Paris, 1978.

(2) *De la Séduction* : J. BAUDRILLARD, Editions Galilée, Paris, 1979.

(3) *De la Séduction* : J. BAUDRILLARD, O.c., pages 183 : 184.